

peuvent alors, à cette fin, avoir recours aux capacités uniques de cette organisation, même s'ils agissent en tant que membres de la CSCE.

Nos délégations doivent examiner soigneusement ce faisceau de relations, qui, à mon avis, est la clé d'une CSCE davantage orientée vers l'action.

La souplesse doit être notre mot d'ordre. Les pays n'aiment pas qu'on les bouscule; ils veulent des options et des solutions de rechange. Les conflits sont de nature fluide et imprévisible, et les instruments de la CSCE doivent en tenir compte. C'est par sa souplesse que la CSCE a pu survivre et rester utile. Nous devons éviter l'intransigeance, qu'elle soit juridique ou bureaucratique.

La souplesse doit aussi s'appliquer à la règle du consensus. Il faut que les engagements de la CSCE continuent d'être pris par voie de consensus, mais lorsqu'il y a nettement violation de ces engagements -- particulièrement en ce qui concerne la dimension humaine -- nous devons être capables d'intervenir, avec ou sans le consentement de l'État ou des États en faute.

Protection des droits de la personne

Monsieur le Président,

Le Gouvernement du Canada continue de croire que la consolidation de la démocratie pluraliste est le meilleur moyen dont nous disposons pour assurer la sécurité en Europe comme ailleurs.

Les valeurs humaines sont suprêmes. Aucun système politique ne peut remplacer le pouvoir et la richesse uniques d'une société dont les membres sont libres de faire des choix.

Tous les membres d'une société ont les mêmes droits, qu'ils fassent partie d'une minorité ou de la majorité, qu'ils soient de sexe masculin ou féminin. La façon dont une société traite ses minorités montre plus que toute autre chose dans quelle mesure elle est juste et équitable.

Les gouvernements des pays de la CSCE se sont engagés solennellement à assurer le respect de tous les droits. S'ils doivent pour ce faire modifier leurs lois, ils doivent les modifier. S'ils doivent mieux appliquer ces lois, ils doivent prendre les moyens nécessaires. S'il faut que les autres pays de la CSCE prennent des mesures pour assurer le respect des droits, nous devons recourir aux mécanismes que nous avons établis précisément à cette fin.

La protection des droits de la personne et des libertés fondamentales concerne directement tous les États participants.